



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 04 octobre 2011 9h00

Président : M. DECOSTERD Thierry

Secrétaire de séance : M. Daniel BELIARD

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M. Bernard ALLARD, M. Raymond BALLOT, M. Pierre BARBIER, M. Daniel BELIARD, M. Claude CORDIER, M. Thierry DECOSTERD, M. André GAUTHIER, M. Constant JACQUET, M. Claude MAIRE, M. Daniel MEYER

Elu excusé : M. Jacques BRAVO

Autre présent : M. Didier ROLLET,

Ordre du jour :

- Préparation Assemblée Générale du 14/10/2011,
- Tarification de l'eau 2012,
- Signature d'une convention de groupement de commande avec la commune de Franois,
- Demande de subvention pour la recherche en eau,
- Signature de 2 conventions avec le SMABVO : droit d'eau et réalisation d'une passe à poissons,
- Groupement de commandes avec les collectivités voisines pour audit de fonctionnement,
- Admission en non valeur,
- Zone de développement éolien de Jura Nord,
- Divers.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente.

2. Préparation de l'assemblée générale du 14 octobre

Les membres du bureau n'ont pas des remarques sur les convocations envoyées pour l'assemblée générale.

3. Tarification de l'eau 2012

Le président dresse un bilan financier de l'année 2011 et explique, que l'équilibre budgétaire devrait être atteint à la fin de l'année. Il ouvre toutefois le débat sur la perspective de réaliser un emprunt ou d'augmenter le prix de l'eau afin de maintenir un montant de recettes suffisantes permettant de réaliser les programmes d'investissement à venir estimés entre 1 200 000 et 1 500 000 euros par an.

En effet, les conditions financières de réalisation des travaux ont été fortement perturbées par les aides du Conseil général du Doubs qui sont passées de 48% à 20 %, ce qui représente une perte de 280 000 euros sur un montant de travaux de 1 000 000 d'euros.

Par ailleurs, le syndicat n'est plus éligible à partir de 2012 aux aides de l'état (DETR), ce qui nous permettait une aide de 50% sur le matériel informatique et de 20 % sur les travaux de bâtiments.

Le bureau propose d'augmenter le tarif du mètre cube de 3 centimes sur chaque tranche de consommation. Les recettes supplémentaires sont estimées à 22 500 euros pour l'année 2012. L'abonnement reste inchangé.

L'impact sur une facture type de 120 m³ serait de 3.80 euros TTC.

Ce point sera débattu en assemblée générale

4. Travaux

M. BELIARD informe le bureau de l'état d'avancement des différents travaux en cours. Les travaux de traversée de la commune d'Hugier sont bien avancés, ainsi que ceux de la commune de Bay.

M ROLLET explique que le syndicat participe à un groupement de commande avec la commune de Franois pour la réalisation d'un tronçon de 180 m de conduite d'eau potable chemin de Terre Rouge, pour un montant estimé de 20 000 euros H.T. En effet, la commune y réalise la pose d'une conduite d'assainissement et l'aménagement de la voirie, ce qui permettra d'avoir une bonne coordination sur le chantier.

Le bureau accepte à l'unanimité la convention de groupement de commande et autorise le président à signer les pièces relatives à ce dossier. (*délibération 1*)

M. BELIARD présente une partie des travaux envisagés pour 2012.

Le bureau sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Jura et de l'Agence de l'eau concernant les travaux suivants (*délibération 2 adoptée à l'unanimité*) :

- Commune de Romain Vigearde : Renforcement du réseau AEP Traversée du village
Montant de 243 096.89 euros H.T.

Le bureau sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Haute Saône, du Doubs et de l'Agence de l'eau concernant les travaux suivants (*délibérations 3 et 4 adoptée à l'unanimité*) :

- Recherches en eau : Secteur Chenevrey Morogne : 15 480 euros H.T.
Secteur Ruffey le château : 13 966 euros H.T.

5. Conventions avec le SMABVO.

Dans le cadre de l'utilisation du droit d'eau pour faire fonctionner la future microcentrale de Courchapon, le syndicat adopte la convention proposée par la SMABVO, à condition qu'il soit prévue une annulation de la redevance prévue, à hauteur des pertes subies, en cas de limitation du débit du canal d'amenée, à cause de travaux à réaliser sur les barrages.

(Délibération 5 adoptée à l'unanimité)

De plus, toujours dans le cadre de la réalisation de la microcentrale de Courchapon et suivant les préconisations de l'arrêté préfectoral y faisant référence, le Syndicat des Eaux demande au SMABVO d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'une passe à poisson sur le barrage de Courchapon et de proposer au syndicat une convention financière, afin qu'il finance la part non subventionnée.

(Délibération 6 adoptée à l'unanimité)

6. Groupement de commande avec les collectivités voisines

Le président explique que suite à la réunion avec les syndicats voisins, il avait été décidé de réaliser de façon commune un audit sur le fonctionnement de chacune des structures, afin de mettre en avant les forces et faiblesses de leur organisation.

Ceci nous permettra également d'élaborer par la même occasion un schéma directeur d'eau potable.

Ainsi, une réunion a eu lieu le 14 septembre, entre les différentes collectivités pour valider le contenu de cet audit.

Le président propose que le syndicat s'associe au groupement de commande qui va être constitué pour missionner un cabinet d'études.

La participation financière des syndicats est proportionnelle aux mètres cubes vendus, ce qui représentera un montant de 20 000 euros nous concernant.

Le bureau adopte à l'unanimité cette participation et autorise le président à signer la convention. *(Délibération 7 adoptée à l'unanimité)*

7. Admission en non valeur

Le président présente une demande d'admission en non valeur proposée par le trésorier concernant 27 abonnés pour lesquels il n'est plus possible de récupérer les sommes dues, pour un montant total de 989.77 euros TTC.

Le bureau valide à l'unanimité. *(Délibération 8 adoptée à l'unanimité)*

8. Zone de développement éolien de Jura Nord (ZDE)

La communauté de communes de Jura nord vient de déposer un dossier de proposition de création de ZDE sur le territoire intitulé ZDE des monts du Lomont.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, l'avis des collectivités voisines est requis.

Le bureau valide à la majorité ce projet *(Délibération 9 adoptée à la majorité)*

**ATTENTION, ASSEMBLEE GENERALE LE 14 OCTOBRE A
14 HEURES A COURCHAPON**